



CHARTRE

1) Préambule

Issues d'initiatives locales sur les 21 Pays en Bretagne, ont été créées des structures sous diverses appellations PAE, EREF, Maison de l'emploi, Espace Emploi Formation et diverses formes juridiques. La structure de proximité emploi-formation apporte une réponse au niveau local à l'extrémité de la chaîne des intervenants institutionnels en charge des politiques de l'emploi, de la formation et de l'orientation.

Celles-ci ont pour missions l'accueil de proximité au service des usagers sur l'emploi, la formation et l'orientation. Elles ont souvent une longue antériorité et une expérience qui en ont fait localement des intervenants aujourd'hui incontournables pour les personnes, pour les entreprises et pour les territoires.

Le réseau SPEF est né de la volonté de ses adhérents de collaborer et de jouer un rôle de **facilitateur** de l'ensemble des politiques de l'emploi de la formation et de l'orientation sur le local.

2) Adhésion

Adhérer à la charte du réseau, c'est s'engager dans le cadre d'une démarche partagée de développement des activités emploi, formation et orientation, proposées aux usagers de son territoire.

C'est s'appuyer sur la mise en place d'une mission de développement et d'animation d'un réseau régional, garantir un cadre formalisé des services et actions proposés dans les structures adhérentes au réseau - SPEF.

Le réseau a pour objet la coordination régionale des structures de proximité de l'emploi, de la formation et de l'orientation et doit permettre à l'ensemble de ses adhérents de mieux assurer leurs missions auprès des usagers.

L'action du réseau se situera dans une démarche **de coopération et de subsidiarité** par rapport aux initiatives déjà existantes dans la Région.

Son rôle essentiel sera :

- De représenter et de promouvoir les structures locales auprès des partenaires institutionnels et toutes organisations qui concourent au développement de l'emploi, la formation et l'insertion.
- De faciliter les synergies de moyens entre les structures locales.
- De professionnaliser les salariés des structures, sans se substituer et en s'appuyant sur l'existant, et favoriser une sécurisation des parcours professionnels.

3) Principe de collaboration

3-1) Engagement du réseau SPEF

Animation du réseau

L'association régionale organise des réunions d'information et de concertation, apporte une aide technique, développe des outils, qui permettent aux structures locales de mieux remplir leurs missions et de se développer.

Promotion du réseau et développement des relations partenariales

L'association régionale s'engage à mettre au service de ses adhérents tous les moyens de promotion du réseau en s'appuyant sur une identité visuelle.

Elle fera la promotion du réseau et développera des relations avec les organisations institutionnelles et les partenaires sociaux.

Elle valorisera l'action des adhérents du réseau en s'appuyant sur des éléments quantitatifs et qualitatifs

Professionnalisation

L'association régionale s'engage à organiser et à assurer des formations pour développer et actualiser les compétences des salariés des structures de proximité.

Aide technique

L'association régionale s'engage à développer, à capitaliser, à diffuser les expériences et à constituer un pôle ressources.

Elle s'engage à accompagner les membres du réseau pour :

- Valoriser leurs actions
- Les aider à pérenniser leur organisation par l'information et la formation
- Développer des outils d'ingénierie financière.

3-2) Le membre du réseau SPEF

Le membre du réseau SPEF s'inscrit dans le cadre d'un projet local de l'emploi et de la formation et de l'orientation pour tous les usagers.

La structure de proximité membre du réseau assure :

- L'accueil, l'information et le conseil (accompagnement) du public suivant son niveau de service conformément aux dispositions définies dans l'offre de service du réseau SPEF
- Contribue au recrutement des entreprises suivant son niveau de service conformément aux dispositions définies dans l'offre de service du réseau SPEF
- Organise des services et actions locales de l'emploi, de la formation et de l'orientation cohérents sur son territoire au service des collectivités en lien et en complémentarité avec l'ensemble des partenaires.

La structure de proximité membre du réseau s'engage à :

- Se positionner sur l'offre de service définie au sein du réseau
- Répondre au cahier des charges
- Suivre les préconisations concernant les outils que développera le réseau
- Utiliser l'identité visuelle du réseau au sein de sa structure
- Participer aux formations proposées par le réseau
- S'acquitter de 200 € par structure, montant auquel s'ajoute 50 € par site pour tout site supplémentaire (période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année)



Annexe de la charte :
Cahier des charges

Ce document présente l'offre de service commune à mettre en œuvre pour développer un service qui réponde aux besoins et attentes des usagers.

Ce cahier des charges formalise les pratiques professionnelles au quotidien du plus grand nombre de structures de proximité du réseau et s'inscrit dans la construction d'une identité commune.

L'offre de service du réseau

Structure de proximité de l'emploi, de la formation et de l'orientation en Bretagne			
Offre de services	Niveau 1	Niveau 2 (1+2)	Niveau 3 (1+2+3)
Aux personnes (demandeurs d'emploi, salariés, retraités, étudiants...)	<p>FLUX</p> <p>Accueil individualisé de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecoute sur la situation personnelle et professionnelle, • Analyse de la demande, • Orientation vers une structure adaptée • Libre accès au centre de ressources • Médiation de l'information sur les ressources mobilisables et proposition de solutions opérationnelles 	<p>FLUX/RDV</p> <p>Accompagnement personnalisé, entretien - Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un diagnostic partagé • Conseil approfondi : co-construction d'une stratégie de parcours • Mise en relation en fonction des besoins vers les entreprises, les institutions compétentes en termes d'emploi, de formation, d'orientation ou de demande sociale 	<p>FLUX/RDV</p> <p>Suivi et accompagnement personnalisés avec co-construction d'un parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement individuel et /ou collectif qui s'inscrit dans la durée
Aux employeurs (entreprises locales, particuliers, associations, collectivités ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Réception de l'offre • Diffusion de l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide au recrutement • Aide à la définition du besoin • Gestion de l'offre et proposition de candidats 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au processus de recrutement • Interlocuteur de proximité dans le processus de recrutement • Prospection et démarches actives auprès des entreprises locales
Aux collectivités (élus, institutions...), territoires (espaces géographique et administratif) et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Information des élus et partenaires • Travail d'observation de la situation locale du marché du travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation et/ou coordination d'action partenariale • Lieu d'échange sur les besoins et les initiatives concernant le développement de l'emploi, de la formation et de l'orientation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux instances de développement socio-économiques locales du territoire • Participation aux instances de décisions

Positionnement

Engagement de la structure	
Règles déontologiques	<p>Les professionnels du réseau sont responsables des informations divulguées et s'engagent :</p> <ul style="list-style-type: none">- A respecter les règles de confidentialité vis-à-vis des personnes,- A protéger l'accès aux documents et aux fichiers personnels, notamment informatiques pour lesquels la législation en vigueur doit être respectée,- A assurer un traitement égal de l'ensemble des usagers
Evaluation	<ul style="list-style-type: none">• Les structures s'engagent à tenir des tableaux de bord et des bilans de leurs activités, à l'attention de leurs mandants, éventuellement de leurs partenaires• Elles s'engagent dans une démarche d'évaluation – qualitative et quantitative- de leurs activités en vue de favoriser les bonnes pratiques
Qualité : « La première qualité d'une structure de proximité emploi-formation-orientation est dans la relation humaine qu'elle entretient avec l'utilisateur »	<ul style="list-style-type: none">• Les usagers sont en droit d'attendre des professionnels une bonne qualité d'écoute, la capacité à analyser leur demande et, en fonction des différentes contraintes, à y apporter une réponse opérationnelle.• Pour atteindre et maintenir ce niveau de professionnalisme, les acteurs s'engagent à mettre en œuvre les différents moyens d'information, de réflexion sur leurs actions de formation continue.• Le réseau facilitera la participation du ou des professionnels aux formations pour le maintien de compétences.